



Règlement Particulier Tournoi de Fresnes Doubles et Mixtes les 05 et 06 Juillet 2025

N° d'autorisation : en cours

La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFbAD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC.

Article 1 : Joueurs concernés

Le tournoi est de niveau national et est ouvert aux joueurs seniors ou autorisés (minimes, cadets, juniors et vétérans) licenciés auprès de la FFbAD, dans les séries de classement CCPH allant de NC à R5 et qui ne sont pas sous le coup d'une suspension ou d'un arrêt pour raison médicale.

Article 2 : Modalités

- Art 2.1** : Le Tournoi de Fresnes Doubles et Mixtes est autorisé sous le numéro xxxxxxxx.
- Art 2.2** : Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFbAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- Art 2.3** : Tout participant doit être en règle avec la FFbAD et doit être en possession de sa licence compétition. Les joueurs devront être licenciés au plus tard le jour du tirage au sort de la compétition.
- Art 2.4** : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation devra être vu avec le Juge-Arbitre de la compétition.
- Art 2.5** : Le Juge Arbitre est **M. JOURDAIN Hervé**. Il est désigné par le comité d'organisation, ses décisions seront sans appel et il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement. Le GEO principal est **M. CHARLES Florian**.
- Art 2.6** : Le volant officiel du tournoi est : **Victor Champion N°1**
- Art 2.7** : Le gymnase se situe au **58 avenue de la Paix, 94260 – FRESNES**
- Art 2.8** : La compétition se déroulera sur **6** terrains.

Article 3 : Inscriptions

- Art 3.1** : La date limite d'inscription est fixée au **07 juin 2025**.
- Art 3.2** : La date du tirage au sort est fixée au **21 juin 2025**.
- Art 3.3** : Un joueur peut s'inscrire sur un ou deux tableaux.
- Art 3.4** : Le montant des frais d'engagement est de 16€ pour 1 tableau, 20€ pour 2 tableaux (ce prix inclut la participation fédérale de 2€)
- Art 3.5** : Le compétiteur est seul responsable de ses inscriptions et ne pourra se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.
- Art 3.6** : Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'engagements non complétées selon les directives mentionnées, seront supportées par le Club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par e-mail (tournoi.fresnesbad@gmail.com).
- Art 3.7** : Les **inscriptions se feront uniquement en ligne** via E-Bad ou BadNet. Pour tout renseignement, nous contacter à l'adresse mail : **tournoi.fresnesbad@gmail.com**. Aucun autre type de communication ne sera pris en compte. Les convocations seront envoyées sur le compte Badnet des joueurs et disponible sur la page du tournoi.
- Art 3.8** : Le Tournoi de Fresnes Doubles et Mixtes est de type standard : les inscriptions seront prises par ordre chronologique, Badnet faisant foi.
- Art 3.9** : Aucune inscription papier ou téléphonique ne sera prise en compte. Seules les inscriptions avec une inscription payée sur Badnet le seront. L'inscription sera prise en compte dès que les inscriptions seront effectuées et payées par le 2ème joueur de la paire pour le double et le mixte.
- Art 3.10** : Les règlements se feront en ligne obligatoirement.
- Art 3.11** : Toute modification et annulation devra être faite en ligne ou par mail à : tournoi.fresnesbad@gmail.com
- Art 3.12** : Aucune dérogation horaire ne sera acceptée. Les joueurs devront être disponibles de **8h00 à 22h00 le samedi** et de **8h00 à 19h00 le dimanche**.
- Art 3.13** : Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seraient susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, de la ville, voire sur d'autres sites de badminton (LIFB, Badzine...). Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudrait acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

Article 4 : Séries & Tableaux

- Art 4.1** : La compétition est ouverte dans les tableaux doubles hommes, doubles dames et doubles mixtes aux joueuses et aux joueurs de séries R4 à NC toutes catégories sauf poussins et benjamins, avec le découpage suivant : **R5/R6 – D7/D8 - D9 - P10/NC**
- Art 4.2** : Les classements seront **figés à J-28** de la date du tournoi, soit le **07 juin 2025**. A cette date, le joueur sera figé dans le tableau correspondant à son classement actuel. Une mise à jour du CPPH sera effectuée le jour du tirage au sort, afin que le coefficient du tournoi soit le plus juste possible, ainsi que pour la désignation des têtes de séries. Toutefois, même

s'il y a eu une évolution de classement, le joueur restera dans la catégorie qui a été figée à J-28.

•**Art 4.3** : Les sur-classements en Doubles et Mixtes sont autorisés en respectant la condition suivante :

- Un joueur peut s'inscrire dans la catégorie directement supérieure si et seulement si son/sa partenaire a un classement permettant de jouer dans la série visée et selon le **3.2.1.5** du **RGC** (x16).

•**Art 4.4** : 2 tableaux sont autorisés par joueur, un seul tableau par journée de compétition.

•**Art. 4.5** : **Les tableaux de Doubles Hommes et Double Dames seront disputés intégralement le samedi. Les tableaux de Doubles Mixtes se joueront intégralement le dimanche.**

•**Art 4.6** : Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un tableau en cas de trop forte affluence. Dans le cas contraire, il se réserve le droit de fusionner deux tableaux. Le nombre maximal de participants est de **300**.

•**Art 4.7** : Les tableaux seront remplis par ordre d'arrivée. Les autres joueurs seront inscrits sur liste d'attente.

Article 5 : Forfait

•**Art 5.1** : Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après le tirage au sort. Il devra prévenir le comité organisateur de sa non-participation et adressera dans les délais impartis les justificatifs demandés à la Ligue Ile-de-France (forfait@lifb.org), à l'organisateur (tournoi.fresnesbad@gmail.com).

•**Art 5.2** : Tout forfait arrivant après le tirage au sort devra être justifié (certificat médical ou attestation de l'entreprise) au comité d'organisation.

•**Art 5.3** : Lorsqu'un joueur d'une paire est défaillant, son partenaire doit notifier par email à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 6 : Déroulement

•**Art 6.1** : Le mode de qualification se fera en poules suivi d'un tableau à élimination directe.

•**Art 6.2** : Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries et de regrouper un ou plusieurs tableaux d'une ou de plusieurs séries dans la série supérieure et, ce en cas d'inscriptions insuffisantes.

-Rappel : Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de trois inscrits. De plus, en cas d'inscriptions inférieures à six, le tableau se jouera obligatoirement en une poule unique.

•**Art 6.3** : Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs, par conséquent les horaires des matchs sont donnés à titre uniquement indicatif.

•**Art 6.4** : Tout joueur doit être présent, dans la salle, une heure avant l'heure présumée de son match. En effet, les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu (cf. Règlement Général des Compétitions).

- Art 6.5** : Tout participant devra se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition.
- Art 6.6** : Le temps de repos minimum entre 2 matchs sera de 20 minutes de la fin du match au début du match suivant.
- Art 6.7** : Les joueurs disposeront de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match. Dès leur arrivée sur le court, les joueurs devront tester leurs volants.
- Art 6.8** : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- Art 6.9** : Les volants sont à la charge des joueurs, ils devront être fournis à parts égales, par les joueurs. Ils seront fournis pour les finales de chaque série ainsi que pour les derniers matchs de poule unique.
- Art 6.10** : Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs devant disputer leur match, les membres du comité d'organisation, les juges arbitres et les arbitres (ou faisant office), les conseillers (aux arrêts prévus), et le personnel médical autorisé par le juge arbitre.
- Art 6.11** : Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où, dans la mesure du possible, un arbitre (ou faisant office) et éventuellement des juges de ligne seront proposés par le comité d'organisation au juge-arbitre. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible un arbitre (ou faisant office).
- Art 6.12** : Tout volant touchant l'infrastructure sera comptée faute sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois. Les règles du "let" seront précisées pendant les jours de la compétition.
- Art 6.13** : Tout joueur en arrêt de travail pour raison médicale ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- Art 6.14** : Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.
- Art 6.15** : L'utilisation de substances et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des Sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
- Art 6.16** : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre. Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre des photos ou vidéos pour faire de la publicité autour du badminton sur les réseaux sociaux.
- Art 6.17** : Toute participation implique l'adoption du présent règlement.
- Art 6.18** : Les matchs se joueront au meilleur des trois sets comme définis par l'article 7 des règles du Badminton.